

# Elections municipales mars 2026

Entrée en vigueur de la réforme du mode de scrutin,  
les électeurs vont devoir changer leurs habitudes...

## La loi et son esprit

- adoptée en mai 2025, elle entre en vigueur pour les élections de mars 2026
- pour harmoniser le mode de scrutin avec celui des communes de plus de 1000 habitants
- pour renforcer la parité homme/femme

## Communes de moins de 1000 habitants, ce qui change

- adoption du scrutin de liste avec proportionnelle
- obligation de présenter des listes respectant la parité stricte avec alternance
- interdiction absolue pour les électeurs de modifier le bulletin !!!  
(panachage, ratures, ajouts... entraînent la nullité du bulletin)
- instauration d'un scrutin de liste pour l'élection des adjoints
- modification des règles de remplacement en cours de mandat

tous les détails dans une présentation éditée par les services de la préfecture du Jura :  
[www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)>actualités> ou [https://lavigny-info.fr/Files/Other/Reforme\\_Municipales\\_2026](https://lavigny-info.fr/Files/Other/Reforme_Municipales_2026)

## Que se passe-t-il en cas de manque de candidats ?

Face aux difficultés de constitution de listes respectant la parité homme/femme, un scénario pessimiste a été envisagé :

- l'absence de liste validée (non-respect de la parité)
- ou l'absence de candidats

Si aucune liste n'est validée :

- l'Etat n'organise pas d'élections
- une délégation spéciale de fonctionnaires (ou d'administrés nommés) est désignée pour administrer la commune pendant trois mois

Au terme de ces trois mois, les électeurs sont de nouveau convoqués aux urnes, selon le même mode de scrutin (liste avec parité stricte et alternance).

! Si, de nouveau, aucune liste n'est validée, le préfet peut juridiquement imposer une fusion de communes (création de commune nouvelle) sans que les habitants aient à exprimer quoi que ce soit...

## Pour éviter ce scénario ultime

Afin que les habitants conservent des représentants proches de leur lieu de vie, de leurs attentes et/ou de leurs difficultés, les élus de la mandature actuelle proposent à tous les électeurs et électrices motivés pour s'engager et agir concrètement au service de la commune et de l'intérêt commun, une

**réunion à 18h30  
le VENDREDI  
09 JANVIER 2026  
à la salle de convivialité**